Image not found or type unknown

Installation de panneaux mobiles

Par **germain74**, le **26/06/2010** à **12:10**

Bonjour,

j'habite une maison dans une zone sans site classé particulier et
j'envisage d'installer des panneaux coulissants et démontables pour couvrir ma terrasse
(7.20m x 3.50m)

dois-je faire une démarche administrative?

Merci de me répondre, cdt.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés